

Le mercredi 12 novembre 2014

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 12 novembre 2014, à 19 h, au 331 de la rue du Couvent à Maniwaki.

Sont présents à cette assemblée Mmes Guylaine Marcil, Michelle Briand, Annette Dumouchel, Marie-Anne Poulin, Janique Lachapelle, Diane Nault, Denise Miron Marion et Chantal Tremblay et MM. Daniel Moreau, Jacques Masseau et Damien Lafrenière, tous commissaires et formant quorum, de même que Mme Joëlle Laroche, commissaire représentant les parents (primaire), Mme Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (secondaire) et Mme Marthe Drolet, commissaire représentant les parents (ehdaa)

Absence motivée : M. Bernard Caron

Poste vacant : commissaire représentant les parents (général)

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain, directeur général

M. Stéphane Rondeau, directeur du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire

M. Richard Leblanc, directeur du Service des ressources humaines et secrétaire général

Mme Manon Riel, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire

M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles et technologiques

M. Charles Millar, régisseur des services administratifs et des communications

Avant l'assemblée, de 18 h 00 à 19 h 00, les commissaires ont été assermentés par le secrétaire général, M. Richard Leblanc.

La présidente Mme Diane Nault ouvre l'assemblée et signale qu'il s'agit de la première rencontre du conseil depuis les élections scolaires du dimanche 2 novembre. Un tour de table est fait pour que chaque personne se présente.

Le directeur général, M. Harold Sylvain, adresse lui aussi un mot de bienvenue aux membres du conseil.

A-1 Inscription des noms des candidats élus et des candidates élues, ainsi que des résultats officiels du scrutin

Le mercredi 12 novembre 2014

Scrutin du 2 novembre 2014

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par M. Pierre Rondeau, président d'élection, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	Circonscription	Nom de la personne proclamée élue
Président		DIANE NAULT
Commissaire	No 1	DANIEL MOREAU
Commissaire	No 2	MICHELLE BRIAND
Commissaire	No 3	JANIQUE LACHAPELLE
Commissaire	No 4	MARIE-ANNE POULIN
Commissaire	No 5	CHANTAL TREMBLAY
Commissaire	No 6	BERNARD CARON
Commissaire	No 7	DAMIEN LAFRENIÈRE
Commissaire	No 8	DENISE MIRON MARION
Commissaire	No 9	JACQUES MASSEAU
Commissaire	No 10	GUYLAINE MARCIL
Commissaire	No 11	ANNETTE DUMOUCHEL

Donné à Gracefield,
le 7 novembre 2014,
par le président d'élection,
M. Pierre Rondeau

Résultat du recensement des votes

Je, Pierre Rondeau, président d'élection, annonce le résultat du recensement des votes, à savoir que :

1. dans la circonscription électorale # 2 (Aumond, Délage, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau),
 - a) les candidats, ci-dessous mentionnés, ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif,
 - Mme Madeleine Aumond 175
 - Mme Michelle Briand 181
 - b) le nombre d'électeurs inscrits est de 2 490
 - c) le nombre de bulletins valides est de 362
 - d) le nombre de bulletins rejetés est de 6

Le mercredi 12 novembre 2014

La majorité va en faveur de Mme Michelle Briand, avec 181 votes.

2. dans la circonscription électorale # 7 (partie est de Gracefield, Lac-Ste-Marie, Kazabazua, Low),

- a) les candidats, ci-dessous mentionnés, ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif,
- M. Damien Lafrenière 129
 - Mme Chantal Lamarche 81
- b) le nombre d'électeurs inscrits est de 1 948
- c) le nombre de bulletins valides est de 210
- d) le nombre de bulletins rejetés est de 0

La majorité va en faveur de M. Damien Lafrenière, avec 129 votes.

3. dans la circonscription électorale # 11 (Grand-Calumet, Bryson, Shawville, Clarendon),

- a) les candidats, ci-dessous mentionnés, ont reçu le nombre de votes inscrits vis-à-vis leur nom respectif,
- Mme Annette Dumouchel 125
 - Mme Gaétane Mousseau 108
- b) le nombre d'électeurs inscrits est de 2 078
- c) le nombre de bulletins valides est de 234
- d) le nombre de bulletins rejetés est de 1

La majorité va en faveur de Mme Annette Dumouchel, avec 125 votes.

Donné à Gracefield, le 12 novembre 2014, par M. Pierre Rondeau, président d'élection.

A-2 RÉSOLUTION 2014-CC-149 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Damien Lafrenière que l'ordre du jour soit adopté (les ajouts sont **en gras**).

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

- Mot de bienvenue de la présidente
- Mot de bienvenue du directeur général

1. Inscription des noms des candidats élus et des candidates élues, ainsi que des résultats officiels du scrutin

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-149) suite

2. Ordre du jour
 3. Élections
 - a) Procédure d'élection
 - b) Résolution sur la procédure d'élection
 - c) Élection à la vice-présidence
 - d) Résolution sur la nomination à la vice-présidence
 - e) Élection des membres du comité exécutif
 - f) Résolution sur la composition du comité exécutif
 4. Délégation au conseil général (substitut)
 5. Représentation à la Table de développement social de la Vallée de la Gatineau
 6. Représentation au Centre local de développement de la Vallée de la Gatineau
 7. Représentation au Service régional de la formation professionnelle en Outaouais
 8. Vérification des coordonnées des membres du conseil
 9.
 - a) Lecture et adoption du procès-verbal du CC-2014-09-10
 - b) Suivis
 - c) Lecture et adoption du procès-verbal du CC-2014-09-17
 - d) Suivis
 - e) Lecture et adoption du procès-verbal du CC-2014-09-22
 - f) Suivis
 10. Parole au public
 11. Correspondance
 12. Sondage sur les besoins en éducation dans le Pontiac
 13. Représentation au comité environnemental
 14. Demande de la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
 15. Demande de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
 16. Chaîne de communication et responsabilisation de chaque instance (élèves, parents, employés, élus politiques)
 17. Échéance du plan stratégique et circonstances particulières
 18. Centraide (*sujet traité après les points des ressources éducatives*)
 19. Rapport d'informations de la présidente
 20. Rapport d'informations du directeur général
 21. Dépôt des procès-verbaux :
 - a) Comité consultatif de gestion, 19 août 2014
 - b) Comité consultatif de gestion, 23 septembre 2014
 22. **Appui au CHSLD**
 23. **Lettre de félicitation aux Mustangs**
 24. **Appui au CJE-VG**
- B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**
- 1- RESSOURCES ÉDUCATIVES
 - a) Dates et thématiques des rencontres du comité des ressources éducatives 2014-2015
 - b) RSEQ
 - c) Calendrier scolaire 2015-2016
 - d) **Comité des environnements favorables**

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-149) suite

- 2- SANCTION DES ÉTUDES
 - a) Portrait des statistiques MELS
- 3- ORGANISATION SCOLAIRE
 - a) Critères d'inscriptions des élèves
 - b) Fluctuation de la clientèle
- C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 - 1- RESSOURCES HUMAINES
 - a) Démissions
 - b) Programme d'aide aux employés (PAÉ)
 - c) Historique des invalidités
 - 2- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 - a) Projet de règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, ayant pour but de modifier le calendrier 2014-2015 de ces séances
 - b) Fonctionnement des rencontres du conseil des commissaires
 - c) Comités du conseil des commissaires
 - d) Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires
 - e) Déclaration d'intérêt
 - f) Rémunération
 - g) Rapport d'événement sur les élections scolaires
- D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE
 - 1- RESSOURCES FINANCIÈRES
 - a) Registre des chèques
 - b) États financiers 2013-2014
 - c) Institution d'un régime d'emprunts à long terme
 - d) Liste des commissaires vérificateurs 2014-2015
 - e) Frais de déplacement des commissaires
 - 2- TRANSPORT SCOLAIRE
 - a) Guichet unique des transports adaptés et collectifs / Vallée-de-la-Gatineau
 - b) Corporation Transporaction Pontiac de la MRC Pontiac
 - c) **Nouvelles de Claudie-Érica Lefebvre**
- E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES
 - 1) RESSOURCES MATÉRIELLES
 - a) Dates des rencontres du comité des ressources matérielles et technologiques
 - b) Résultats d'ouverture des soumissions de déneigement
 - c) Résultats d'ouverture des soumissions pour le mazout no.2
 - d) Fournisseur de granules

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-149) suite

- 2) RESSOURCES TECHNOLOGIQUES
 - a) Résultats d'ouverture des soumissions pour la refonte du site WEB CSHBO et Coeur-de-la-Gatineau

F) AUTRES

- 1- Questions des commissaires
- 2- Levée de l'assemblée

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 17 décembre 2014, à Gracefield

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-3 Élections

a) Procédure d'élection

M. Leblanc présente la procédure d'élection.

b) RÉSOLUTION 2014-CC-150 Procédure d'élection

IL EST PROPOSE par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'adopter la procédure d'élection, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Élection à la vice-présidence

Le commissaire M. Daniel Moreau propose la nomination de la commissaire Mme Denise Miron Marion au poste de vice-présidente. Celle-ci accepte la nomination.

d) RÉSOLUTION 2014-CC-151 Nomination à la vice-présidence

IL EST PROPOSE par le commissaire M. Daniel Moreau que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais nomme Mme Denise Miron Marion à la vice-présidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Élection des membres du comité exécutif

La présidente Mme Diane Nault propose des noms de commissaires pour siéger sur le comité exécutif.

Le mercredi 12 novembre 2014

f) **RÉSOLUTION 2014-CC-152 Composition du comité exécutif**

IL EST PROPOSE par le commissaire M. Daniel Moreau que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais nomme les personnes suivantes au comité exécutif :

Présidente	Mme Diane Nault
Commissaire	Mme Chantal Tremblay
Commissaire	Mme Michelle Briand
Commissaire	M. Jacques Masseur
Commissaire	Mme Janique Lachapelle
Commissaire	Mme Annette Dumouchel
Commissaire parent	Mme Solange Oliveira

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-4 RÉSOLUTION 2014-CC-153 Conseil général

CONSIDÉRANT qu'un nouveau conseil des commissaires a été formé à la suite des élections scolaires du 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que la présidente siège d'office au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Diane Nault que la commissaire Mme Denise Miron Marion soit nommée substitut au niveau du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-5 RÉSOLUTION 2014-CC-154 Table de développement social de la Vallée de la Gatineau

CONSIDÉRANT qu'un nouveau conseil des commissaires a été formé à la suite des élections scolaires du 2 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Chantal Tremblay que la commissaire Mme Diane Nault soit nommée représentante de la commission scolaire à la Table de développement social de la Vallée de la Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 12 novembre 2014

A-6 RÉSOLUTION 2014-CC-155 **Centre local de développement de la Vallée de la Gatineau**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau conseil des commissaires a été formé à la suite des élections scolaires du 2 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Janique Lachapelle que la commissaire Mme Diane Nault soit nommée représentante de la commission scolaire au conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée de la Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-7 RÉSOLUTION 2014-CC-156 **Service régional de la formation professionnelle en Outaouais**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau conseil des commissaires a été formé à la suite des élections scolaires du 2 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Chantal Tremblay que la commissaire Mme Diane Nault soit nommée représentante de la commission scolaire au conseil d'administration du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-8 **Vérification des coordonnées des membres du conseil**

M. Millar fait circuler une feuille dans le but de vérifier les coordonnées des commissaires.

A-9 a) RÉSOLUTION 2014-CC-157 **Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 10 septembre 2014**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mercredi 10 septembre 2014 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 12 novembre 2014

A-9 b) Suivis

La présidente Mme Diane Nault fait des suivis aux points suivants :

- page 320-b, point A-2-b (suivis) – Mme Nault a fait la vérification des chèques à la place de Mme Madeleine Aumond.
- page 323, point A-10 (achat d'un immeuble) – Une lettre a été envoyée à M. Paul Lamoureux à cet effet.
- Page 324, point A-15 (maternelles 4 ans) – Une lettre a été envoyée aux députés provinciaux pour les sensibiliser à ce dossier.
- Page 333, point F-1 (embarquements et débarquements) – Mme Riel a fait une vérification sur la sécurité et tout va bien.
- Page 333, point F-1 (bosse) – La bosse située près du stationnement des autobus à l'école de Gracefield se trouve sur un terrain appartenant à la Ville. Celle-ci fait cependant des démarches pour corriger le problème.
- Page 334, point F-1 (manque d'espace) – La commissaire Mme Guylaine Marcil précise qu'il s'agissait de l'école L'Envolée, pas de l'école Poupore.

A-9 c) RÉSOLUTION 2014-CC-158

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 17 septembre 2014

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Marie-Anne Poulin que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 17 septembre 2014 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-9 d) Suivis

Pas de suivi.

A-9 e) RÉSOLUTION 2014-CC-159

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil des commissaires du 22 septembre 2014

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Janique Lachapelle que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du lundi 22 septembre 2014 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-9 f) Suivis

Pas de suivi.

Le mercredi 12 novembre 2014

A-10 Parole au public

M. Denis Rossignol, directeur de l'établissement Primaire Pontiac et coordonnateur local de l'Association des directions d'établissements de l'ouest du Québec, félicite les commissaires suite à leur élection.

M. Guy Croteau, enseignant à Sieur-de-Coulonge et vice-président du Syndicat du personnel professionnel des Hautes-Rivières, félicite les commissaires et les remercie de leur engagement dans le monde de l'éducation. Il souligne les demandes formulées par le front commun dans le dossier du renouvellement des conventions collectives.

M. François Robert, journaliste du journal La Gatineau, salue les commissaires.

A-11 Correspondance

Pas de question sur la correspondance.

A-12 Sondage sur les besoins en éducation dans le Pontiac

M. Sylvain donne des explications sur ce sondage qui a pour but de permettre aux parents du Pontiac de faire connaître leurs préférences et exigences en ce qui a trait à l'éducation de leurs enfants. La préparation du sondage se fera d'ici les Fêtes et il prendra place au cours de la deuxième partie de l'année scolaire. Il répond aux questions des commissaires Mmes Denise Miron Marion, Guylaine Marcil et Janique Lachapelle.

A-13 RÉSOLUTION 2014-CC-160 Représentation au comité environnemental

IL EST PROPOSE par la commissaire Mme Chantal Tremblay que le commissaire M. Jacques Masseau soit nommé le représentant du conseil des commissaires sur le comité environnemental de la CSHBO pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-14 RÉSOLUTION 2014-CC-161 Demande de la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau

CONSIDERANT le partenariat engagé entre la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau ;

CONSIDERANT que les installations de la cour d'école servent aussi à nos élèves ;

CONSIDERANT l'importance de stimuler et d'encourager l'activité physique chez nos élèves et notre population ;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-161) suite

CONSIDERANT la communication réalisée par le directeur général à l'endroit de Mme Francine Lacroix ;

CONSIDERANT les liens avec la direction du service des ressources matérielles et technologiques de la CHSBO ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Michelle Briand que la CSHBO donne un appui très favorable à ce projet et félicite la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau pour son engagement à promouvoir les activités extérieures des élèves et des jeunes de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-15 RÉSOLUTION 2014-CC-162

Appui à la CRÉO

CONSIDERANT l'importance du rôle joué par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

CONSIDERANT que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais agit à titre de partenaire de la CRÉO dans le cadre de nombreux projets et initiatives de concertation et de développement régional ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le partenariat entre le gouvernement provincial, le milieu municipal et la société civile de l'Outaouais, lequel se confirme par le maintien d'une instance régionale de concertation et de développement régional ;

CONSIDERANT que cette instance régionale constitue un élément important dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour l'occupation et la vitalité des territoires, urbain et ruraux de l'Outaouais, et un acteur important de notre développement régional ;

CONSIDERANT que cette instance régionale s'avère d'autant plus urgente et nécessaire compte tenu de la tendance en matière de concentration et de centralisation de l'action gouvernementale présentement observée ;

CONSIDERANT que cette instance régionale s'avère d'autant plus requise pour permettre à l'Outaouais de parler d'une seule voix sur les enjeux et dossiers qui touchent à notre région et qui impliquent le niveau de gouvernement supérieur et incontournable pour permettre à l'Outaouais d'affirmer son statut particulier et sa personnalité distincte au sein de la réalité québécoise ;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-162) suite

IL EST PROPOSE par le commissaire M. Daniel Moreau d'appuyer la Conférence régionale des élus de l'Outaouais dans ses démarches pour signifier au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la députée de Gatineau et ministre responsable de l'Outaouais et aux autres membres de la députation de l'Outaouais à l'Assemblée nationale du Québec sur la nécessité et l'importance de maintenir une instance de concertation et de développement régional en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-16 Chaîne de communication et responsabilisation de chaque instance (élèves, parents, employés, élus politiques)

M. Sylvain présente ce document et précise les différences par rapport à la version précédente. La nouvelle version sera mise en ligne sur le site Internet et la page Facebook.

RÉSOLUTION 2014-CC-163 **Chaîne de communication**

IL EST PROPOSE par la commissaire Mme Janique Lachapelle d'adopter la marche à suivre en cas d'insatisfaction, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-17 Échéance du plan stratégique et circonstances particulières

M. Sylvain rappelle que nous attendons encore la parution du plan stratégique du ministère avant d'amorcer les travaux de mise à jour de celui de la commission scolaire. Les deux doivent être en phase.

A-18 Centraide

Le sujet sera abordé après les points des ressources éducatives.

A-14 Rapport d'informations de la présidente

La présidente Mme Diane Nault dépose son rapport et donne des précisions sur la conférence de presse d'ouverture du Salon FP-FT. Elle signale que le conseil général de la Fédération des commissions scolaires qui aura lieu dans quelques jours devrait revêtir une importance particulière, puisqu'il permettra d'en savoir davantage sur les intentions du gouvernement.

Concernant la formation qui sera offerte aux commissaires le 3 décembre, à Gatineau, elle enverra un courriel aux membres du conseil sitôt que l'endroit exact sera connu.

Le mercredi 12 novembre 2014

A-15 Rapport d'informations du directeur général

M. Sylvain se dit souvent interpellé sur les impacts des compressions et il souligne la mobilisation positive du personnel, malgré les obstacles et les difficultés.

A-21 Dépôt des procès-verbaux :

a) **Comité consultatif de gestion, 19 août 2014**

b) **Comité consultatif de gestion, 23 septembre 2014**

Les procès-verbaux sont déposés. M. Sylvain répond à une question de la commissaire Mme Chantal Tremblay, au sujet du plan de travail relatif à M. Collerette (procès-verbal du 19 août).

A-22 RÉSOLUTION 2014-CC-164 **Projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki**

CONSIDERANT le projet mené par le Centre de santé et de services sociaux de la Vallée de la Gatineau, concernant la construction neuve d'un Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) à Maniwaki ;

CONSIDERANT que ce projet comporte de nombreux avantages, notamment une économie de coût, étant donné que le terrain, situé à proximité du Centre hospitalier de Maniwaki, appartient au CSSSVG ;

CONSIDERANT que le CSSSVG n'a encore obtenu aucune réponse positive du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

CONSIDERANT l'urgence d'obtenir les autorisations nécessaires, puisque l'échéancier de réalisation du projet s'étend sur une période de 3 à 4 ans ;

CONSIDERANT les besoins urgents et prioritaires de la Vallée de la Gatineau en matière de santé et de services sociaux, particulièrement en ce qui a trait au vieillissement de la population ;

CONSIDERANT les efforts entrepris par un comité formé de Mmes Josée Rochon et Sylvie Geoffrion pour soutenir ce projet ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Diane Nault que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais donne un appui ferme et sans équivoque en faveur des démarches entreprises par le comité formé par Mmes Josée Rochon et Sylvie Geoffrion pour soutenir la réalisation d'un tel projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 12 novembre 2014

A-23 Lettre de félicitation aux Mustangs

Suite à la victoire des Mustangs de la Cité étudiante au championnat régional de football, catégorie juvénile, une lettre de félicitations a été envoyée.

A-24 Appui au CJE-VG

Une lettre d'appui sera envoyée au Carrefour jeunesse emploi Vallée de la Gatineau. Une lettre semblable sera aussi produite pour le CJE Pontiac.

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

B-1 RESSOURCES ÉDUCATIVES

a) Dates et thématiques des rencontres du comité des ressources éducatives 2014-2015

M. Rondeau présente les dates et les sujets des rencontres. Il propose deux dates pour l'une des rencontres. Le conseil reviendra sur ce point plus tard.

b) RSEQ

a) RÉSOLUTION 2014-CC-165 Délégation au Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Mme Guylaine Marcil que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate M. René Allard à titre de délégué auprès du Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais a soumis à notre attention. À cet effet, il est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 12 novembre 2014

b) **RÉSOLUTION 2014-CC-166 Affiliation au Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Janique Lachapelle que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais paie une affiliation de 0,71 \$ basée sur un critère PER CAPITA de la population scolaire de la commission scolaire et ce au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation permet à nos élèves de bénéficier des organisations régionales sportives. De plus, il symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Outaouais conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Calendrier scolaire 2015-2016**

M. Rondeau présente le projet de calendrier. La commissaire Mme Chantal Tremblay signale que le 11 novembre 2015 peut devenir un jour férié l'an prochain. M. Rondeau en prend note et y reviendra lors de la rencontre du comité des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire du 25 novembre prochain.

d) **Comité des environnements favorables**

M. Rondeau présente le comité et souligne que la présidente Mme Diane Nault y représentera le conseil.

B-2 SANCTION DES ÉTUDES

a) **Portrait des statistiques MELS**

M. Rondeau présente et explique le document.

B-3 ORGANISATION SCOLAIRE

a) **Critères d'inscription des élèves**

M. Rondeau présente la procédure et souligne que des modifications doivent être apportées au document. Le comité des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire se rencontrera à cet effet le 25 novembre prochain.

b) **Fluctuation de la clientèle**

Selon les données du 30 septembre 2014, il y a 86 élèves de moins cette année, comparativement à l'an dernier, malgré le fait que les prévisions ministérielles annonçaient l'atteinte d'un plateau au niveau des effectifs. Il signale que le préscolaire affiche une perte de onze élèves, alors qu'il y avait eu une hausse l'an dernier.

Le mercredi 12 novembre 2014

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**A-18 Centraide**

Le sujet revient à l'ordre du jour. La présidente Mme Diane Nault souligne l'importance de contribuer et annonce qu'elle fera un don à la campagne 2014. Elle invite les autres membres du conseil à faire de même. MM. Sylvain et Millar donnent des précisions sur la campagne. Le bilan de la campagne sera présenté lors de la prochaine séance du conseil.

(Pause, de 20 h 20 à 20 h 30)

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**C-1 RESSOURCES HUMAINES****a) RÉSOLUTION 2014-CC-167 Démissions**

CONSIDÉRANT le départ des personnes suivantes :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion de prendre acte des démissions de ces personnes :

Nom	Fonction
Lisette Crytes	Préposée aux élèves handicapés
Gilles Forget	Enseignant (NLQ)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Programme d'aide aux employés (PAÉ)

M. Leblanc présente le rapport et signale qu'un examen plus détaillé sera fait lors de la rencontre du comité des ressources humaines.

c) Historique des invalidités

M. Leblanc présente le tableau.

Le mercredi 12 novembre 2014

C-2 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- a) **RÉSOLUTION 2014-CC-168** **Projet sur le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, ayant pour but de modifier le calendrier 2014-2015 de ces séances**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Jacques Masseau d'approuver le projet sur le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, dans le but de modifier le calendrier 2014-2015 de ces séances.

Les dates prévues des prochaines séances ordinaires seront les suivantes :

Le jour :	Le lieu :
28 janvier 2015	Mansfield
25 février 2015	Gracefield
25 mars 2015	Mansfield
29 avril 2015	Maniwaki
20 mai 2015	Mansfield
29 juin 2015	Maniwaki

L'heure : les séances ordinaires du conseil des commissaires débutent à 19 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) **RÉSOLUTION 2014-CC-169** **Fonctionnement des rencontres du conseil des commissaires**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Annette Dumouchel d'approuver les nouvelles dispositions touchant le fonctionnement des rencontres du conseil des commissaires, tel que stipulé ci-dessous :

Jours des rencontres

Le conseil des commissaires *tient ses rencontres régulières généralement le dernier mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et de décembre.*

Le comité de travail *tient ses rencontres le lundi précédant la rencontre du conseil, au besoin.*

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-169) suite

Heures et lieux des rencontres

Le conseil des commissaires tient ses rencontres régulières à 19 h 00, selon le calendrier établi à chaque année (salles des Hauts-Bois de Mansfield, Gracefield et Maniwaki).

Le comité de travail tient ses rencontres à 18 h 15, en visioconférence entre les salles des Hauts-Bois du Pontiac (Mansfield) et de la Vallée de la Gatineau (avec une alternance entre Maniwaki et Gracefield).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Comités du conseil des commissaires

M. Leblanc met la composition des comités à jour.

B) SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES, DE LA SANCTION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

B-1 RESSOURCES ÉDUCATIVES

c) Dates et thématiques des rencontres du comité des ressources éducatives 2014-2015

Le conseil revient sur ce point. Concernant la rencontre dont il était question, la date du 25 novembre est choisie. Cette rencontre aura lieu à Gracefield, à 18 h.

C) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C-2 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

d) Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires

M. Leblanc présente le règlement.

e) Déclaration d'intérêt

M. Leblanc dépose le document.

f) Rémunération des commissaires

Le commissaire M. Damien Lafrenière propose une version alternative, dans le but que sa part des montants qui lui seraient versés en cas d'absences soit remise à l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau. Les commissaires votent et l'amendement est rejeté par le compte de dix voix contre une.

Le mercredi 12 novembre 2014

RÉSOLUTION 2014-CC-170 **Rémunération des commissaires**

CONSIDÉRANT le décret numéro 707-2014 du 16 juillet 2014 du gouvernement du Québec déterminant les montants annuels maxima qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires;

CONSIDÉRANT les montants annuels maximaux de la rémunération qui ont été identifiés dans le décret, pour la période du 7 novembre au 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT les modifications à la composition du conseil des commissaires à la suite des élections scolaires du 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* permettant au conseil des commissaires de déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services rendus à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les travaux d'un comité plénier du conseil des commissaires ayant retenu les principes de répartition de la somme disponible;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Guylaine Marcil que la rémunération des commissaires soit établie selon les montants du tableau et distribution suivants :

MONTANTS ANNUELS MAXIMA QU'UNE COMMISSION SCOLAIRE PEUT ACCORDER À SES COMMISSAIRES (décret 707-2014)	Montant par personne :	
	du 7 novembre 2014 au 30 juin 2015	Montants totaux
Nombre de commissaires	2 476 \$ x 16 =	39 616 \$
Nombre de commissaires membres du comité exécutif	3 327 \$ x 7 =	23 289 \$
Rémunération additionnelle pour la présidence du conseil des commissaires (0,98\$ par élève ou 15 718\$ (2 539 X 0,98\$ = 2 488,22 \$))	15 718 \$ x 66%	10 478,67 \$
Dépenses supplémentaires en raison de l'étendue du territoire Le nombre de circonscriptions électorales scolaires situées à 75 kilomètres ou plus du siège de la commission scolaire	1 309 \$ x 4 =	5 236 \$
En vue de soutenir la participation à différents comités, le nombre de commissaires	873 \$ x 16 =	13 968 \$
	Sous-total	92 587,67 \$
	Réservé à la présidence du conseil	10 478,67 \$
	Réservé à la vice-présidence du conseil	1 000 \$
	TOTAL	81 109 \$

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-170) suite

Un salaire annuel de base (2 534,66 \$) pour chaque commissaire basé sur cinquante pour cent (50 %) du montant de 81 109 \$, divisé par le nombre de commissaires (16).

Un montant supplémentaire de 101,39 \$ pour chaque commissaire basé sur cinquante pour cent (50 %) du montant de 81 109 \$, divisés par le nombre de rencontres (25) et le nombre de commissaires (16).

Dans l'éventualité qu'un commissaire soit absent à l'une des rencontres ci-haut mentionnées, celui-ci ne recevra pas le montant supplémentaire de 101,39 \$. Ce montant sera alors redistribué aux commissaires présents.

Chaque commissaire se voit accorder la possibilité de s'absenter une fois sans subir de coupure.

Pour la présidence, un montant de 10 478,67 \$ vient s'ajouter au salaire annuel de base du commissaire.

Pour la vice-présidence, un montant de 1 000 \$ vient s'ajouter au salaire annuel de base du commissaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Rapport d'événement sur les élections scolaires

M. Leblanc présente ce document préparé par le président d'élections. La présidente Mme Diane Nault et M. Sylvain répondent aux questions de la commissaire Mme Michelle Briand et le commissaire M. Damien Lafrenière apporte certaines précisions.

D) SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

D-1 RESSOURCES FINANCIÈRES

a) RESOLUTION 2014-CC-171 **Registre de chèques**

CONSIDÉRANT la vérification des registres de chèques qu'a effectué la commissaire Madame Diane Nault;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Diane Nault que les registres de chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais du 8 septembre, 22 septembre et 7 octobre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 12 novembre 2014

b) RÉSOLUTION 2014-CC-172 États financiers 2013-2014

CONSIDÉRANT la teneur du rapport sur les états financiers annuels audités de Deloitte;

CONSIDÉRANT l'étude des états financiers par le comité de vérification de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service des ressources financières, Mme Manon Riel;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion d'accepter le rapport financier de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour l'année scolaire 2013-2014, tel que présenté par les vérificateurs Deloitte au comité de vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) RÉSOLUTION 2014-CC-173 Régime d'emprunts à long terme

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (l'« *Emprunteur* ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2015, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 493 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « *Ministre* ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 4 septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2015, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 493 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) les emprunts seront effectués par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « *Obligations* ») ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - e) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus et le montant auquel réfère l'alinéa a) du paragraphe 2 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QUE, dans le cas où les emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
 - a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis ;
 - c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller, de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.

5. QUE, dans le cas où les emprunts en vertu du Régime d'emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, chacun de ces emprunts comporte les caractéristiques suivantes :
 - a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

- d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
- e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
- f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;
- g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, le Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
- h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et le Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
- i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et le Ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et le Ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non-inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non-inscrits d'obligations qu'ils représentent;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la Loi sur les banques et les opérations bancaires (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (RLRQ, chapitre C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;
- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

- w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
 - x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
 - y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.
6. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
7. QUE l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;
8. QUE dans le cas où les emprunts en vertu du Régime d'emprunts sont effectués auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ceux-ci comportent les caractéristiques suivantes :

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
9. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
10. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente,
Diane Nault

ou le

Directeur général,
Harold Sylvain

ou la

Directrice des ressources financières et du transport
scolaire,
Manon Riel

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-173) suite

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) RÉSOLUTION 2014-CC-174 Liste des commissaires vérificateurs pour l'année 2014-2015

CONSIDÉRANT la nouvelle année financière;

CONSIDÉRANT que selon la procédure, les factures doivent être vérifiées par les commissaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Diane Nault que la vérification des factures soit faite à tour de rôle par les commissaires suivants :

Date	Lieu	Nom du commissaire vérificateur
12 novembre 2014	Maniwaki	Diane Nault
17 décembre 2014	Gracefield	Daniel Moreau
28 janvier 2015	Mansfield	Bernard Caron
25 février 2015	Gracefield	Michelle Briand et Diane Nault
25 mars 2015	Mansfield	Marie-Anne Poulin
29 avril 2015	Maniwaki	Janique Lachapelle
20 mai 2015	Mansfield	Annette Dumouchel
29 juin 2015	Maniwaki	Chantal Tremblay

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-174) suite

Cette vérification se fera au bureau de la direction du service des ressources financières avant l'assemblée du conseil des commissaires. Les registres seront joints au dossier de l'assemblée pour examen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) RÉSOLUTION 2014-CC-175 Modification à la Politique des frais de déplacement pour les commissaires

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Daniel Moreau de modifier la Politique des frais de déplacement des commissaires par l'ajout des dispositions suivantes :

Lorsque des commissaires devront se rendre à une même rencontre et que la durée de la rencontre sera la même pour tous et toutes, le covoiturage sera essentiel. En cas de non-conformité, le ou la commissaire concerné-e verra son traitement de frais de déplacement réduit de 10 %. La présidente signera alors le formulaire de remboursement de frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-2 TRANSPORT SCOLAIRE

a) RÉSOLUTION 2014-CC-177 Délégation au conseil d'administration du Guichet unique des transports adaptés et collectifs Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC)

CONSIDÉRANT que le Guichet unique des transports adaptés et collectifs Vallée- de-la-Gatineau (GUTAC) demande au conseil des commissaires de nommer une ou un représentant de la commissions scolaire au conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Chantal Tremblay que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate le commissaire M. Bernard Caron à titre de représentant au conseil d'administration du Guichet unique des transports adaptés et collectifs Vallée-de- la-Gatineau (GUTAC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) RÉSOLUTION 2014-CC-178 Délégation au conseil d'administration de la Corporation Transporaction Pontiac de la MRC Pontiac

CONSIDÉRANT que la Corporation Transporaction Pontiac de la MRC Pontiac demande au conseil des commissaires de nommer une ou un représentant de la commission scolaire au conseil d'administration ;

Le mercredi 12 novembre 2014

(RÉSOLUTION 2014-CC-178) suite

II EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Denise Miron Marion que la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate la commissaire Mme Guylaine Marcil à titre de représentant au conseil d'administration de la Corporation Transporaction Pontiac de la MRC Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Retour sur l'accident d'autobus

Mme Riel informe le conseil de l'état de santé de l'élève impliquée dans l'accident d'autobus du 17 septembre dernier. La Sûreté du Québec fait enquête sur les circonstances, mais il semble bien que l'accident ait été causé par des bris au plan mécanique. La conductrice n'était pas en cause. Une revue de tous les points d'embarquement a été faite pour s'assurer de leur degré de sécurité.

E) SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

E-1 RESSOURCES MATÉRIELLES

a) Dates des rencontres du comité des ressources matérielles et technologiques

M. Pétrin présente les trois dates envisagées, la plus proche étant le 26 novembre.

b) Résultats d'ouverture des soumissions de déneigement

M. Pétrin présente les résultats.

c) Résultats d'ouverture des soumissions pour le mazout no 2

M. Pétrin donne des explications sur ce dossier.

d) Fournisseur de granules

Nous éprouvons certains problèmes avec notre fournisseur Trébio, au niveau de l'approvisionnement en granules. M. Pétrin a fait des démarches à ce niveau, afin de s'assurer que les livraisons se poursuivent.

Le mercredi 12 novembre 2014

E-2 RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

a) Résultats d'ouverture des soumissions pour la refonte du site web CSHBO et Cœur-de-la-Gatineau

Nous avons reçu des subventions pour les sites de la commission scolaire et du Cœur et le contrat a été donné. La mise en ligne des nouveaux sites est prévue pour le mois de février.

F- AUTRES

F-1 Questions des commissaires

La commissaire Mme Chantal Tremblay aimerait en savoir davantage sur les raisons entourant le retrait des PMJ (périodes de mise à jour) à Gracefield. M. Sylvain va préparer une note là-dessus, pour tous les commissaires.

La commissaire Mme Janique Lachapelle signale que des étudiants se plaignent du froid à la Cité étudiante. M. Pétrin souligne que le lancement du chauffage s'est fait en concertation avec la direction de l'école et en fonction du climat extérieur. Il fera des vérifications sur la date exacte du lancement.

Le commissaire M. Damien Lafrenière se prononce sur les PMJ et admet que ces périodes étaient parfois perçues comme des congés par les élèves.

La commissaire Mme Guylaine Marcil aimerait savoir où en est le dossier de la relocalisation éventuelle des élèves de l'Envolée. M. Sylvain a eu une réponse du directeur général de la Commission scolaire Western-Quebec, M. Paul Lamoureux, au niveau des règles de disposition des bâtiments. Il nous fera part de tout changement.

F-2 RÉSOLUTION 2014-CC-179 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la présidente Mme Diane Nault que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 17 décembre 2014, à Gracefield

Secrétaire général

Présidente